

Le Salève, sa grotte aux trésors et au faux-monnayeur

Une grotte du massif a abrité l'activité d'un faux-monnayeur qui finira au bagne. L'histoire évoque ensuite un vrai faux trésor au temps du chemin de fer. Récit.

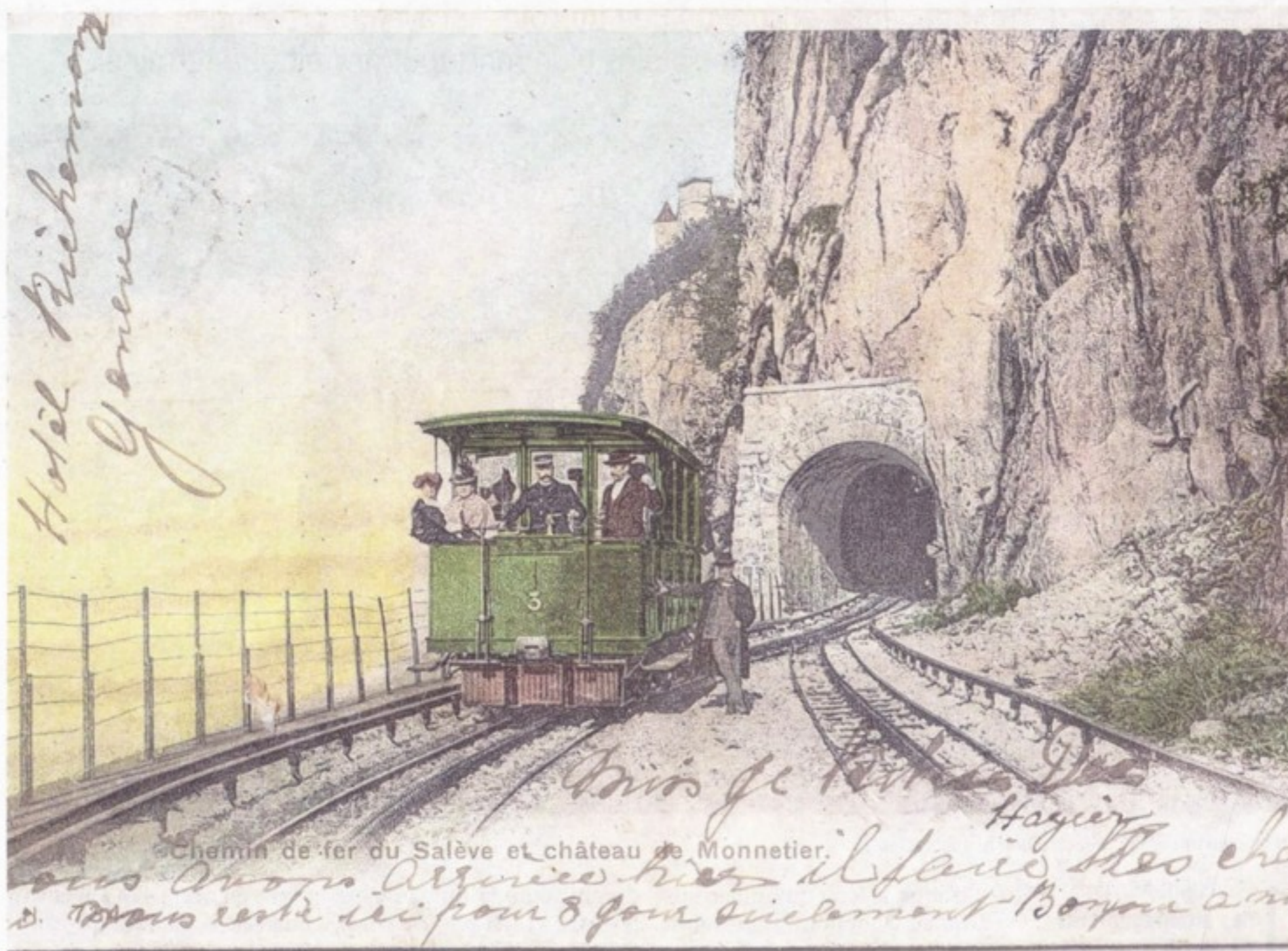
SAINT-JULIEN EN-GENEVOIS

Nous sommes le 5 avril 1801 dans le département du Léman (1798-1813) et les habitants de Veyrier sont réveillés par des coups sourds qui semblent parvenir du Salève. Prévenu, le syndic de la commune, Joseph Portier se rend sur place accompagné de la Garde nationale. Le bruit provient d'une grotte, où ils surprennent un homme tranquillement occupé à battre de la fausse monnaie.

15 ans de bagne pour le faussaire

Dans un sac, les soldats trouvent 792 fausses pièces, des Batz de Berne. L'homme est arrêté. Il s'appelle Jean-Luc Poulain, originaire d'Yverne (Vaud), domicilié à Genève où il exerce la profession de pâtissier. Jugé, il est condamné à quinze ans de bagne. Les choses auraient pu en rester là, mais quatre-vingts ans plus tard, le petit monde du Salève est en effervescence car deux ingénieurs genevois vont construire un chemin de fer électrique à crémaillère sur la montagne.

Durant les travaux de construction de la seconde ligne entre Veyrier et Monnetier, la fameuse grotte des faux-monnayeurs, située à proximité de la voie ferrée, est utilisée pour y installer une forge. Nous sommes en 1892, lorsque les forgerons travaillant dans la grotte découvrent une cachette dissimulée dans son sous-sol. À l'intérieur, une caisse en



La grotte du faux-monnayeur Poulain est située à proximité du tunnel du chemin de fer électrique du Salève.

bois contenant 1000 à 1200 pièces de monnaie en excellent état.

Des deniers des évêques de Genève datant des XI^e et XII^e siècles. Mais bien sûr, comme l'histoire du faux-monnayeur Poulain était bien connue de tous; les ouvriers ont pensé qu'il s'agissait là d'un stock de fausse monnaie du faussaire non découvert à

l'époque.

Un trésor que l'on pensait faux

Ne sachant pas quoi faire de cette « monnaie de singe », ils l'ont distribuée aux enfants ou échangée dans les cafés du lieu au tarif improvisé d'une poignée de pièces pour un verre d'absinthe.

Un citoyen curieux décida d'en monter quelques exem-

plaires à un numismate de Genève. Ce dernier authentifie les pièces comme de véritables deniers des évêques du XI^e siècle. Comme il se doit, la nouvelle se répandit comme une traînée de poudre et les mêmes qui les avaient jetées par poignées la veille, se lancèrent dans une frénétique course au trésor. Une bonne partie de ces pièces fut récu-

pérée pour le plus grand bénéfice de leurs propriétaires. Mais là où l'affaire devient franchement savoureuse, c'est que des petits malins sentant la bonne combine se mirent à fabriquer à leur tour des faux deniers des évêques de Genève, qu'ils revendaient ensuite à des gogos ravis de faire une si bonne affaire...

DOMINIQUE ERNST

Le Salève, paradis des faux-monnayeurs ?

La Salève, avec ses nombreuses grottes, semble avoir été au XIX^e siècle un endroit apprécié des faux-monnayeurs, tant pour fabriquer que pour stocker leur production délictueuse.

Parmi ces affaires souvent évoquées dans la presse locale, en voici trois publiées dans le Cultivateur Savoyard. Le 11 octobre 1879, le journal relate ainsi deux arrestations. « Un citoyen italien, du nom de Formentini Frédéric, charpentier travaillant à Mornex, a été mis à la disposition du Parquet de

Saint-Julien, comme inculpé du délit d'émission de fausse monnaie. Un de ses camarades, originaire d'une localité voisine, a été arrêté le même jour par la gendarmerie. »

Toujours dans le même secteur, une autre affaire est évoquée dans l'édition du 9 novembre 1885: « Deux gendarmes de Reignier, en tournée au pied du Salève, ont aperçu un individu à l'allure suspecte. À l'approche des représentants de la force publique, le suspect a pris la fuite; mais, se voyant poursuivi, il se retourna et mit en joue l'un des gendarmes, qui

l'ajusta de son côté, fit feu et atteignit le malfaiteur, qui fut grièvement blessé. Conduit à Saint-Julien, on trouva sur lui une centaine de fausses pièces à l'effigie de l'Helvétia. »

La même année, mais en novembre, le Cultivateur relate une autre affaire: « Trois Italiens qui avaient réussi à écouler un certain nombre de fausses pièces de cinq francs dans l'arrondissement de Saint-Julien ont été mis en état d'arrestation par la brigade de gendarmerie de Frangy et écroués à la maison d'arrêt de Saint-Julien. »



Le plus célèbre des faux-monnayeurs des Alpes était Joseph Samuel Farinet, actif dans les années 1870.

Un délit très grave

Pouvant mettre en péril le fonctionnement même d'un État, la fabrication de fausse monnaie est un délit grave. Au Moyen Âge, le faux monnayage est considéré comme un crime de lèse-majesté, puni avec une extrême sévérité. Sous Saint-Louis, les coupables d'émission de fausse monnaie avaient les yeux crevés, avant d'être exécutés par ébouillantage ! En France, la peine de mort a continué à être appliquée pour ce délit jusqu'en 1832, date à laquelle le châtimement se transforme en relégation au bagne à perpétuité. Depuis une loi de 2004, le faux monnayage, considéré comme un crime et délit contre la nation, l'État et la paix publique, est puni de 30 ans de prison et de 450.000 euros d'amende.